

Rapport stratégique annuel sur la mise en œuvre et la réalisation des objectifs de développement durable (ODD)

2018/2279(INI) - 14/03/2019 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté, par 296 voix pour, 33 contre et 20 abstentions, une résolution sur le rapport stratégique annuel sur la mise en œuvre et la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

Le Parlement a rappelé que l'objectif du programme à l'horizon 2030 était d'accroître le bien-être de tous et d'aboutir à un monde juste et qu'il fallait apporter une réponse globale en ce qui concerne les trois piliers essentiels du développement durable (social, environnemental, économique et sur le plan de la gouvernance) afin d'atteindre les objectifs du développement durable (ODD).

Toutefois, la réalisation des ODD représente un défi, et les 17 objectifs et 169 cibles nécessitent une coordination entre l'UE et ses États membres, le Parlement européen, les parlements nationaux et les autorités régionales et locales, ainsi qu'une approche de gouvernance à plusieurs niveaux, fondée sur un engagement actif des secteurs public, privé et de la société civile.

Leadership européen pour des valeurs universelles dans un cadre multilatéral

Les députés ont déclaré que le développement durable en tant qu'objectif fondamental de l'Union européenne, devrait occuper une place centrale dans le débat et le discours sur l'avenir de l'Europe. Aussi, l'Union devrait réaffirmer son engagement à occuper un rôle de premier plan dans la mise en œuvre du programme à l'horizon 2030 et des ODD, en collaboration avec ses États membres et leurs autorités locales et régionales, et en étroite coopération avec ses partenaires internationaux. Cet engagement devrait être reflété dans le CFP 2021-2027.

Le Parlement a invité tous les États membres ainsi que les pays partenaires à concevoir des mécanismes et stratégies de mise en œuvre des ODD et à les intégrer à leurs politiques et à leurs cadres de gouvernance. La Commission et les États membres devraient garantir dans leurs politiques une approche horizontale des ODD.

Renforcer l'action stratégique de l'UE en vue d'atteindre les objectifs mondiaux

Le Parlement a invité la Commission à déterminer clairement les étapes à suivre sur le plan des politiques et de la législation, des statistiques et de la collecte de données ventilées, de la gouvernance et de la mise en œuvre en vue d'établir d'ici la fin de l'année 2019, une stratégie complète pour mener à bonne fin le programme à l'horizon 2030. Il a souligné la nécessité d'établir des indicateurs et critères communs et d'évaluer les efforts à déployer pour parvenir aux buts et objectifs fixés.

La résolution a insisté, entre autres, sur l'importance :

- de rendre compte des progrès réalisés en ce qui concerne les droits de l'enfant dans le cadre des programmes extérieurs de l'Union;
- d'œuvrer en vue de rendre les soins de santé plus accessibles, abordables, efficaces et durables, de traiter les facteurs de risque des maladies non transmissibles de manière plus globale ;

- d'aligner, avec les Nations unies et ses partenaires, les politiques là où elles peuvent améliorer l'efficacité, sur un certain nombre de priorités communes, telles que l'égalité des sexes et la santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente, le changement climatique et l'environnement, la lutte contre les inégalités et la pauvreté;

- de garantir la justice et la transparence fiscales, de lutter contre l'évasion et la fraude fiscales, d'éradiquer les flux financiers illicites et les paradis fiscaux et d'accroître la mobilisation des ressources intérieures pour financer le programme à l'horizon 2030.

Cohérence des politiques, coordination et intégration des ODD

Le Parlement a souligné l'importance d'une meilleure coordination et d'une meilleure coopération entre et au sein des organes décisionnels, des différentes organisations et des parties prenantes concernées, et s'est félicité de l'adoption du rapport de la Commission de 2019 sur la cohérence des politiques pour le développement durable (CPDD). La Commission a été invitée à adopter un plan d'action de suivi en ce sens.

Les députés ont souhaité que la CPDD soit discutée au niveau du Conseil européen afin de donner une impulsion à la mise en œuvre de ses mécanismes dans la poursuite des objectifs de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Ils ont invité le Parlement, la Commission et le Conseil à œuvrer à l'élaboration d'une déclaration commune sur la durabilité, en inscrivant les ODD dans les priorités interinstitutionnelles pluriannuelles de la prochaine législature.

Ils ont rappelé que, selon les estimations des Nations unies, des investissements annuels de 5 à 7 billions de dollars des États-Unis sont nécessaires pour réaliser les ODD ont donc insisté sur la nécessité de mobiliser les investissements, se félicitant du potentiel du plan d'investissement extérieur de l'UE dans ce domaine.

Rapports nationaux volontaires et rapports de l'Union en vue du Forum politique de haut niveau des Nations unies pour le développement durable 2019

Les députés ont demandé à la Commission de procéder à une analyse régulière des VNR des États membres afin d'évaluer les progrès et les bonnes pratiques. Ils ont en outre demandé une analyse des VNR des pays les moins avancés afin d'identifier les besoins, de combler les lacunes et de renforcer le soutien et la coopération, et de coopérer étroitement au sein de l'OCDE pour mettre au point des mécanismes d'examen par les pairs permettant de mettre en œuvre avec succès les stratégies de mise en œuvre des ODD.

Le Parlement s'est félicité de la réunion au sommet du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui se tiendra sous les auspices de l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2019, et qui sera l'occasion de faire le point sur la mise en œuvre de l'ensemble des ODD dans le cadre du programme à l'horizon 2030.

Il a salué en particulier la publication prochaine d'un bilan approfondi relatif aux ODD 4 (éducation de qualité), 8 (travail décent et croissance économique), 10 (réduction des inégalités), 13 (mesures de lutte contre les changements climatiques), 16 (paix, justice et institutions efficaces) et 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs), et attend de l'Union qu'elle contribue pleinement de manière globale à ce bilan.